Prime d'encouragement pour brevets d'animateur

Le conseil communal a décidé sur proposition de la Commission pour Jeunes, d'accorder à partir du 28 novembre 2018 une prime d'encouragement pour l'obtention d'un brevet d'animateur. Les primes sont distribuées comme suit:

Prime pour l'obtention du brevet d'animateur A, tel que défini à l'article 6, alinéa (1) du règlement modifié du 9 janvier 2009 sur la jeunesse, est récompensé par une prime de 50,-€.

Prime pour l'obtention du brevet d'animateur B, tel que défini à l'article 6, alinéa (2) du règlement modifié du 9 janvier 2009 sur la jeunesse, est récompensé par une prime de 150,-€.

Prime pour l'obtention du brevet d'animateur C, tel que défini à l'article 7, alinéa (1) du règlement modifié du 9 janvier 2009 sur la jeunesse, est récompensé par une prime de 200,-€.

Prime pour l'obtention du brevet d'animateur D, tel que défini à l'article 7, alinéa (2) du règlement modifié du 9 janvier 2009 sur la jeunesse, est récompensé par une prime de 50,-€.

Prime pour l'obtention du brevet d'animateur E, tel que défini à l'article 7, alinéa (3) du règlement modifié du 9 janvier 2009 sur la jeunesse, est récompensé par une prime de 50,-€.

Prime pour l'obtention du brevet d'animateur F, tel que défini à l'article 7, alinéa (4) du règlement modifié du 9 janvier 2009 sur la jeunesse, est récompensé par une prime de 50,-€.

Dispositions particulières:

- Une copie du diplôme obtenu est à joindre à la demande.
- Toute prime obtenue suite à des déclarations erronées ou fausses est à restituer sur simple demande du collège échevinal.
- Ne peuvent bénéficier de la prime que les personnes résident sur le territoire de la commune de Frisange au moment de l'acquisition du diplôme.
- Délai de présentation des demandes: un an après l'obtention du brevet.

La demande de prime d'encouragement se fait de préférence via le formulaire au verso, que vous pouvez également télécharger sur le site internet communal www.frisange.lu



Administration communale de Frisange 10, Munnerëferstrooss L-5750 Frisange Tél 23 66 84 08 1 Fax 23 66 06 88 secretariat@frisange.lu www.frisange.lu

Prime d'encouragement pour brevets d'animateur

Je soussigné(e):	-
demeurant à :	-
CP et Localité :	-
Téléphone :	-
prie l'Administration Communale de Frisange de bien vouloir m'accorder un d'encouragement pour l'obtention du brevet d'animateur (cocher ce qui convient)	e prime
O Brevet d'animateur A O Brevet d'animateur B O Brevet d'animateur C O Brevet d'animateur D O Brevet d'animateur E O Brevet d'animateur F	
Je joins en annexe : copie de la preuve de réussite (diplôme, attestation).	
Veuillez virer le montant de la prime sollicitée au compte bancaire suivant :	
Nom de l'institut bancaire :	
Numéro du compte bancaire : (format IBAN)	
Etabli au nom de :	
Signature du demandeur : ou du tuteur légal	
\bigcirc \bigcirc \bigcirc	

